

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 14 août 2017 à compter de 19 h à l'endroit habituel des séances et à laquelle sont présents et forment le quorum requis:

Madame la mairesse	Lyz Beaulieu
Mesdames les conseillères	Mélanie Bondu Josée Gougeon Liliane Viens Deschatelets
Messieurs les conseillers	Normand Racicot Henri Grenier Alide Doucet

Le directeur général, Sylvain Langlais est présent et agit comme secrétaire de cette séance.

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse ouvre la séance à 19 h 00.

**2017-08-6582     ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Normand Racicot, appuyé par le conseiller Henry Grenier et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 juillet 2017.
  - 3.2 Procès-verbal de l'assemblée spéciale du 28 juillet 2017.
4. TRÉSORIE :
  - 4.1 Compte à payer de l'état des revenus et dépenses pour le mois de juillet 2017.
  - 4.2 Entente de service # 20170731 entre les (Loisirs Notre-Dame-de-Pontmain) et la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain.
5. AFFAIRES GÉNÉRALES
  - 5.1 Nomination secrétaire d'élection.
  - 5.2 Embauche du personnel électoral.
  - 5.3 Autorisation que le président d'élection administre le budget d'élection voté pour la rémunération du personnel électoral et les frais de bureau en respectant le budget de 7 250\$ prévus au budget de 2017
  - 5.4 Cour municipale – règlement # 291 modifiant le règlement 261 qui autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle.
  - 5.5 Fin de contrat de location et approbation pour la location d'une nouvelle imprimante multifonctionnelle pour le bureau de la municipalité.
  - 5.6 Remplacement par intérim du directeur général a l'assemblée extraordinaire du 15 août 2017

- 6. HYGIÈNE DU MILIEU
- 7. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS
  - 7.1 Aménagement du parc et du petit lac Francis, quai et passerelle d'observation.
- 8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
- 9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 9.1 Contrat de fourrière pour le contrôle et les bons traitements envers les chiens et les chats.
- 10. RÉGIES ET COMITÉS
- 11. CORRESPONDANCES
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

\*\*\*\*\*

**2017-08-6583 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par la conseillère Josée Gougeon, appuyé par le conseiller Alide Doucet et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 10 juillet 2017.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**2017-08-6584 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juillet 2017.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**TRÉSORIE**

**2017-08-6585 ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

Il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets appuyé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2017 pour les montants suivants :

**MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Adoption des comptes à payer, de l'état des revenus et des dépenses du mois de juillet 2017.

Total : Chèques à être émis	42 057,95	C1700115 À C1700133
Total : Déboursés et frais fixes	24 168,63	L1700077 à L1700090, à M0170017 à M0170019
Total : Chèques/dépôt direct	29 618,23	P17000189 à P1700222

Total : Paiements pré autorisés	8 051,67	
Total : Salaires	36 859,15	
Dépôts	200 814,03	
Intérêts	137,60	
Solde précédent	723 353,94	
Solde prévisionnel	783 549,94	

Je, Sylvain Langlais, secrétaire-trésorière, certifie qu'il y avait, lors de l'émission des chèques et des paiements préautorisés ci-haut, les crédits suffisants pour payer ces dépenses autorisées.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### **AFFAIRES GÉNÉRALES**

#### **2017-08-6586 NOMINATION SECRÉTAIRE D'ÉLECTION**

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités du Québec, le président d'élection doit procéder à la nomination de la secrétaire d'élection;

ATTENDU QUE Monsieur Sylvain Langlais, président d'élection, procédera à la nomination de Madame Line Ayotte, à titre de secrétaire d'élection;

Il est proposé par la conseiller Henri Grenier, appuyé par le conseiller Normand Racicot et résolu à l'unanimité par le conseil municipal, d'informer les citoyens de la nomination de Madame Line Ayotte à titre de secrétaire d'élection pour l'année 2017.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

#### **2017-08-6587 EMBAUCHE DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain doit procéder à l'embauche du personnel électoral, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, L.R.Q., c. E-2.2;

ATTENDU QUE la rémunération pour tous les postes à pourvoir est prévue dans le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux, L.R.Q., chapitre E-2.2, r. 2;

Il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets, appuyé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal d'autoriser le président d'élection, à procéder à l'appel de candidature afin de combler tous les postes nécessaire à la tenue de l'élection municipales 2017 pour que le président d'élection embauche et forme son équipe électorale.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**2017-08-6588**     **AUTORISATION QUE LE PRÉSIDENT D'ÉLECTION ADMINISTRE LE BUDGET D'ÉLECTION**

Il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets, appuyé par le conseiller Normand Racicot et résolu à l'unanimité d'accepter et d'autoriser que le président d'élection administre le budget d'élection voté pour la rémunération du personnel électoral et les frais de bureau en respectant le budget de 7 250\$ prévus au budget de 2017

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 02-140-00-141-01, 02-140-00-141-02, 02-140-00-670-00.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**2017-08-6589**     **COUR MUNICIPALE – RÈGLEMENT # 291 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 261 QUI AUTORISE LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE.**

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-De-Pontmain a conclu une entente intitulée *Entente intermunicipale portant sur la délégation à la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et de l'établissement de cette cour* par son règlement numéro 291;

ATTENDU que la MRC et les municipalités parties à cette entente souhaitent modifier certaines des dispositions de l'entente;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur les cours municipales* la MRC et ses municipalités peuvent adopter un règlement visant à modifier une entente portant sur l'établissement d'une cour municipale ;

ATTENDU que le présent règlement a été précédé du dépôt d'un avis de motion fait avec dispense de lecture à la séance du 10 juillet 2017 en conformité avec les dispositions de l'article 445 du *Code municipal* (L.R.Q. chap. C-27-1) et que le projet de règlement a été dûment accepté pour dépôt à cette même séance (résolution **2017-07-6587**) ;

EN CONSÉQUENCE, il est statué et ordonné, par règlement de ce conseil, et il est par le présent règlement portant le numéro 291, décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 :            Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 :            La municipalité de Notre-Dame-De-Pontmain adhère et autorise la conclusion d'une *Entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle.*

Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante, comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 3 :            La mairesse et le directeur général, secrétaire trésorier sont autorisés à signer ladite entente.

ARTICLE 4 :            Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Il est proposé par la conseillère Mélanie Bondu, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'accepter le présent

règlement # 291 modifiant le règlement 261 qui autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**2017-08-6590**    **FIN DE CONTRAT DE LOCATION ET APPROBATION POUR LA LOCATION D'UNE NOUVELLE IMPRIMANTE MULTIFONCTIONNELLE POUR LE BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ.**

Il est proposé par la conseiller Normand Racicot, appuyé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de Bureautech Laurentides Inc. pour le remplacement du photocopieur multifonctionnel pour un contrat de location achat de 60 mois.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 02-190-00-517-01.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**2017-08-6591**    **REMPLACEMENT PAR INTÉRIM DU DIRECTEUR GÉNÉRAL A L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 15 AOÛT 2017**

Il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets, appuyé par le conseiller Normand Racicot et résolu à l'unanimité d'accepter et d'autoriser le remplacement par intérim du directeur général et secrétaire trésorier, Sylvain Langlais à l'assemblée extraordinaire du 15 août 2017 par Robert Leclair, directeur des travaux publics.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**

**2017-08-6592**    **AMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL ET DU PETIT LAC FRANCIS, QUAI ET PASSERELLE D'OBSERVATION.**

Il est proposé par la conseillère Mélanie Bondu, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'accepter l'achat de 2 quais et passerelles pour le parc municipal et le petit lac Francis.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 02-701-50-681-01, 55-162-00.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**LOISIRS CULTURE ET DÉVELOPPEMENT  
URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2017-08-6593 CONTRAT DE FOURRIÈRE POUR LE CONTRÔLE ET LES  
BONS TRAITEMENTS ENVERS LES CHIENS ET LES  
CHATS.**

Il est proposé par la conseillère Josée Gougeon appuyé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets et résolu à l'unanimité d'accepter le renouvellement du contrat pour le bon contrôle et les bons traitements envers les chiens et les chats offert par Le Centre Canin Le Refuge.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 02-191-00-491-00

**RÉGIE ET COMITÉS  
CORRESPONDANCE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il y a eu période de questions à 19h15

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La mairesse lève la séance à 19h22

(Signé) Lyz Beaulieu  
Lyz Beaulieu  
Mairesse

(Signé) Sylvain Langlais  
Sylvain Langlais  
Directeur général, sec.-trés.